



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL29-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 38
31 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 38
27 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 38
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

29- MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA HALLE DE TRI TRANSFORMÉE EN BUREAUX POUR LES SERVICES DE LA MAIRIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de la mise aux normes énergétiques de son patrimoine bâti et de l'amélioration des conditions de travail et d'utilisation de ses locaux, la Ville des Herbiers souhaite réaliser la rénovation énergétique de la halle de tri sise 9 rue du Tourniquet pour y réinstaller des services municipaux.

Les travaux consisteront en :

- la mise aux normes de toute l'installation électrique (refonte de l'ensemble des tableaux électriques vétustes et disparates afin de respecter la réglementation) ;
- l'installation d'équipements électriques complémentaires suite à la création de bureaux et locaux de stockage au rez-de-chaussée du bâtiment ;
- installation de 8 bornes de recharge pour véhicules électriques comprenant l'augmentation de la puissance du bâtiment ;
- le remplacement de la chaudière gaz existante par une chaudière gaz à condensation comprenant la répartition des circuits par usage et les travaux de mise en conformité réglementaire de l'installation ;
- l'installation d'une ventilation double flux.

Les études de conception en phase Avant-Projet Définitif (APD) étant terminées, l'équipe de maîtrise d'œuvre a estimé le coût global des travaux à 240 000,00 € HT. Les travaux sont répartis en 2 lots :

Lot 1 : Chauffage – Ventilation - Plomberie

Lot 2 : Electricité courants forts et faibles.

Afin de réaliser ces travaux, et compte tenu du montant global estimé, il est nécessaire de lancer une consultation selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,

Vu le budget principal 2023, Opération 9009 - Compte 020-2313 – Antenne B030

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 novembre 2023,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le programme des travaux exposé ci-dessus pour un coût global de 240 000,00 € HT,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :



18 DEC. 2023
18 DEC. 2023

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

